Il s'agit d'autoriser le Maire de Paris à signer avec l'association « Île aux Enfants » la convention qui fixe la subvention à 416.602 euros au profit de l'établissement. <u>Mme JUNOT</u> demande de donner un avis favorable à cette délibération.

<u>M. LAURET</u> se félicite de l'attention portée au sauvetage de cette crèche halte-garderie et souligne le coût élevé que représentent ces places de crèche. Un budget de 750.000 euros, pour 35 places, est alloué à l'association, ce qui correspond à plus de 100 euros par jour. C'est donc un investissement important de la collectivité au service des habitants de ce quartier.

<u>Mme JUNOT</u> précise que cette opération n'aurait pas pu avoir lieu sans l'intervention des élus du 16^{ème} arrondissement de Paris.

<u>M. GOASQUEN</u> espère que cette intervention permettra d'accueillir *in fine* 35 enfants, dont 10 à temps plein continu et 25 en halte-garderie, d'après les informations fournies. Les coûts ne sont pas négligeables, mais il est important de diversifier l'offre d'accueil en crèches. Cette question fera d'ailleurs l'objet d'un débat important lors de la campagne pour les élections municipales. Cette création *in extremis*, mais utile, ne peut être qu'approuvée.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

> 2014 DUCT 13 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Petites Foulées Lynauvia (16^{ème}).

M. Jacques LEGENDRE, rapporteur

M. LEGENDRE précise que l'association « Petites Foulées Lynauvia » a été créée par trois amis étudiant à Sciences Po, qui ont entrepris le défi d'organiser des courses à pied au cœur du Bois de Boulogne. Chaque course se déroule sous le signe du plaisir et de la solidarité. Le plaisir est celui de l'effort pa<mark>r</mark>tagé avec les autres participants et de la course à pied en pleine nature. La solidarité est un élément clef de cette association puisque tous les bénéfices tirés des participations financières des coureurs sont reversés à une association caritative. La première course s'est tenue le 2 juin 2013, sur 7 kilomètres, et a rencontré un vif succès. La Mairie du 16ème arrondissement et l'OMS ont tout de suite accompagné cette initiative qui a permis d'aider l'association « Main dans la Main », qui intervient dans les hôpitaux pour améliorer le quotidien des enfants. La prochaine course se tiendra le 25 mai 2014 sur 10 kilomètres. Les gains seront cette année reversés à l'association « Rêve d'Enfance » qui permet à un enfant malade de réaliser son rêve. Au vu de la joie et de l'enthousiasme suscités lors de la première course, l'événement portera dorénavant le nom « les foulées d'Auteuil » pour une meilleure mémorisation et sectorisation de cette course caritative. Il est proposé d'accorder, sur les fonds du Maire, une subvention d'un montant de 1.000 euros pour assurer le développement de cette association. M. LEGENDRE demande de donner un avis favorable à cette dé ibération.

M. HERVOUET DES FORGES soutient cette organisation, qui s'est tout de suite inscrite, avec l'OMS du 16ème arrondissement, dans les organisations sportives de proximité avec une grande efficacité. Il pense qu'une aide de la part de la Mairie serait méritée.

Le projet de délibération 2014 DUCT 13 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

2014 DLH 6 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.
M. Marc LUMBROSO, rapporteur

<u>M. LUMBROSO</u> rappelle que par délibération 2013 DLH 191 des 12 et 13 novembre 2013, l'assemblée du 16^{ème} arrondissement a approuvé la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLUS à contracter par la R VP en vue du financement d'un programme comportant un foyer pour personnes handicapées au 154, avenue Victor Hugo, dans le 16^{ème} arrondissement. Une erreur matérielle s'étant glissée dans le délibéré correspondant, il est proposé d'accorder, dans les mêmes conditions que précédemment, la garantie de la Ville de Paris, pour des montants inchangés, à un prêt PLUS de 468.687 euros et à un prêt PLUS foncier d'un montant de 383.470 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. <u>M. LUMBROSO</u> demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2014 DLH 6 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité des conseils de quartier Dauphine et Chaillot

Mme ROUSSEAU expose que les conseils de quartier Dauphine et Chaillot se sont tenus à deux reprises en 2013, le 28 mars 2013 à l'ISG et le 21 novembre 2013 au lycée Janson de Sailly pour le quartier Dauphine ; ainsi que le 9 avril 2013 au Conseil économique et social et le 19 novembre 2013 à l'école elémentaire Saint-Didier pour le quartier Chaillot.

Dans ces conseils de quartier ont été abordés des thèmes communs aux conseils de quartier, à savoir la sécurité, en particulier sur l'avenue Kléber et à la Porte Dauphine et la propreté du boulevard Flandrin.

Les autres thèmes présentés ont trait aux difficultés d'exploitation des petites surfaces, avec des emballages qui traînent sur les trottoirs et qui rendent la circulation difficile. De même, les nuisances liées aux tournages de films dans le quartier ont été soulevées. Les conseils de quartier sont revenus à plusieurs reprises sur l'installation d'un cirque au square Alexandre et René Parodi. Le déclin de l'activité commerciale rue de Chaillot a été évoqué, tout comme le projet immobilier de la rue des Sablons, qui a été présenté clairement par les personnes qui réhabilitent ces bureaux, ce qui a permis que la question ne pose pas de problèmes persistants. Le projet du jardin partagé au square Alexandre et René Parodi avance et devrait voir le jour au printemps. La Ville de Paris doit donner la liste des éléments qu'elle doit financer et les conseils de quartier prendront ce qu'ils peuvent à leur charge.

Concernant le budget d'investissement, des défibrillateurs ont été achetés pour le centre d'animation Mesnil Saint-Didier ; une cabane de jardin sera mise en place dans le cadre du projet du jardin partagé au square Alexandre et René Parodi. Il est à noter que la réfection de tracés de la cour de l'école maternelle Saint-Didier et l'aménagement d'espaces de rangements pour l'école maternelle Boissière et l'école élémentaire Hamelin sont également financés par les conseils de quartier Dauphine et Chaillot.

Les animations ont quant à elles été nombreuses, avec une balade fluviale destinée aux enfants des écoles primaires du quartier organisée en juin 2013 et très appréciée par ceux-ci, un parcours découverte du quartier destiné aux habitants et pour la première fois, un vide-grenier au square Alexandre et René Parodi, qui a eu beaucoup de succès. Dans le cadre du Village de Noël du Trocadéro, un goûter a été offert à environ 80 seniors dans un chalet un lundi après-midi tandis qu'une initiation au patinage a été proposée à 800 enfants des écoles primaires, tous très enthousiastes.

M. GOASGUEN précise qu'il s'agit de communications sans vote et donne la parole à Mme KHOURY.

Rapport d'activité des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud

Mme KHOURY énonce que les conseillers des quartiers Muette Sud et Muette Nord se sont réunis quatre fois en 2013 lors de réunions publiques. Pour Muette Nord, celles-ci ont eu lieu le 20 juin 2013 à la bibliothèque Germaine-Tillion et le 12 décembre 2013 au lycée Saint-Louis de Gonzague. Pour Muette Sud, le conseil de quartier s'est réuni le 17 juin 2013 à la Maison des Associations et le 10 décembre 2013 à l'école élémentaire des Bauches.

Parmi les thèmes abordés, le manque de propreté dû au dépôt sauvage d'ordures ménagères ainsi que la question des déjections canines peuvent être cités. Ces problèmes se concentrent autour de plusieurs voies du quartier : la rue Jean Bologne, l'avenue Alphonse XIII, la rue Berton, l'avenue Henri-Martin et les alentours du parc de Passy.

Concernant la sécurité, de nombreuses interrogations se sont posées sur l'organisation de la manifestation du Paris Saint-Germain au Trocadéro dans le cadre de sa victoire au championnat de France et les conséquences matérielles, sécuritaires et psychologiques sur les habitants et les commerçants du quartier. Se posent également les questions de la multiplication des vendeurs de fruits à la sauvette et la présence constante de personnes sans domicile fixe.

Concernant la voirie et l'urbanisme, les droits d'étalage et les terrasses, le projet immobilier sis 2, rue du Docteur Blanche ainsi que le retard de la réfection du bitume quai Louis Blériot ont été examinés.

Au sujet de la circulation et du stationnement, le trafic automobile rue de la Pompe, le stationnement rue de Passy et le problème récurrent du fleuriste rue de la Pompe ont donné lieu à discussion.

D'autres thèmes ont été abordés, tels que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et l'inquiétude des écoles, des centres de loisirs, des associations de parents d'élèves, des associations sportives, artistiques et autres sur la faisabilité de la mise en place desdits changements pour la rentrée scolaire 2013/2014.

Les illuminations de fin d'année ont également fait l'objet de débats, et plus particulièrement celles de la rue de Passy et de l'avenue Mozart.

La demande d'installation d'un panier de basketball et d'un mini-tennis au jardin du Ranelagh a été présentée et, au vu du succès du parcours seniors, le souhait est émis de l'étendre à d'autres jardins et parcs. Enfin, la rénovation du parcours de santé du Bois de Boulogne, avec la demande de participation des conseils de quartier, a été proposée.

Concernant l'utilisation du budget d'investissement, les conseillers de quartier ont voté la modernisation de l'éclairage du réfectoire de l'école élémentaire 10, rue des Bauches, la protection d'une fresque à l'école maternelle Gustave Zedé, la participation à hauteur de 15.000 euros au projet du parcours seniors dont l'inauguration a eu lieu en juin 2013.

Pour conclure, <u>Mme KHOURY</u> présente les animations réalisées : le troc-livres au jardin du Ranelagh organisé tous les deux mois ; la fête du Ranelagh le 13 avril 2013 accompagnée d'un vide-grenier ; un troc-livres ainsi qu'un orchestre musical mené par un groupe d'étudiants centraliens ; des animations pour les enfants ; la fête de Noël qui a eu lieu en décembre au jardin du Ranelagh, avec la présence d'un Père Noël et une distribution de jouets et de friandises ; le troc-livres et l'animation musicale également assurée par le même groupe d'étudiants sus-cité. Toutes ces animations ont été financées grâce au budget de fonctionnement des conseils de quartier. La prochaine et dernière animation aura lieu le 12 février 2014 au jardin du Ranelagh et consistera en un troc-livres.

Rapport d'activité des conseils de quartier Auteuil Nord et Auteuil Sud

<u>Mme MONIER</u> indique que depuis 2002, date à laquelle les conseils de quartier ont été créés par la loi, ces derniers ont beaucoup évolué. Lors de la première mandature, toutes les réunions se

passaient à la Mairie et seuls les conseillers de quartier avaient la parole. Dès l'arrivée de M. GOASGUEN à la fonction de Maire, les conseils de quartier ont été libérés et ont organisé leurs réunions et animations à l'extérieur de la Mairie, au plus près de la population, où tout le monde peut prendre la parole. Mme MONIER ajoute que la participation du public a été forte. Depuis lors, et plus particulièrement en 2013, trois objectifs ont animé Mme MONIER: augmenter la visibilité du sud de l'arrondissement, donner la priorité aux aménagements en faveur des enfants et organiser des manifestations intergénérationnelles.

Les réunions se sont tenues à l'IUT Paris-Descartes, au lycée Jean de La Fontaine, à l'école élémentaire Jean de La Fontaine et au lycée d'État Jean Zay.

Comme pour les autres conseils, les thèmes abordés ont été la propreté, la sécurité, la voirie et l'urbanisme, la circulation et le stationnement, ainsi que les problèmes de la Porte d'Auteuil et du Bois de Boulogne.

La commission d'animation, composée de membres des deux quartiers, a fonctionné en particulier dans le cadre de la programmation du ciné-club, créé par <u>Mme MONIER</u>, avec 6 films présentés par an, dont une des deux séances pour les enfants à Noël. <u>Mme MONIER</u> remercie le centre d'animation de son accueil dans la salle de spectacle. Les autres animations, toutes intergénérationnelles (un karaoké au lycée René Cassin, la Fête des voisins à la Fondation d'Auteuil, le cinquième vide-grenier au parc Sainte-Périne, la fête de Noël place Léon Deubel) sont financées à l'aide du budget de fonctionnement, voté par les conseillers de quartier.

Les investissements votés ont été l'achat d'une cabane à vélos pour l'école élémentaire Perchamps; l'achat d'un tableau numérique pour l'école maternelle Gros; l'achat d'un défibrillateur pour le centre d'animation du Point du Jour, susceptible d'être utilisé dans le quartier; l'achat d'un abri de jardin pour la crèche Grossetti; ainsi qu'une participation à hauteur de 10.000 euros pour la réfection de l'orgue de l'église d'Auteuil. <u>Mme MONIER</u> remercie les commerçants, les associations, <u>M. Pierre CARDIN</u> grâce à <u>M. Jean-Pascal HESSE</u>, et, en particulier, le Club du Ranelagh pour les dons en cadeaux, fort utiles pour les animations.

Questions diverses:

- Voeu que le Maire de Paris confirme l'attachement de la Ville de Paris à la protection de l'avenue Foch et l'inconstructibilité de ses allées.
 - M. Claude GOASGUEN, rapporteur

M. GOASGUEN propose de passer au dernier point de l'ordre du jour, qui est facultatif si l'on considère que le Conseil de Paris risque de ne pas examiner les vœux. Ce vœu interpelle le Maire de Paris sur une de ses déclarations, formulée quelques années auparavant, concernant l'attachement qu'il avait émis à l'avenue Foch puisqu'il avait déclaré refuser de construire des immeubles sur celle-ci. Or, une certaine actualité se heurte à ce souhait historique du Maire de Paris puisque d'un côté, un adjoint au Maire, M. Jean-Marie LE GUEN, a déclaré vouloir construire des bâtiments avenue Foch, tandis que, de l'autre, Mme Anne HIDALGO a semblé avoir une attitude un peu plus nuancée à ce sujet. Au vu de ces avis divergents, M. GOASGUEN souhaite obtenir des précisions sur ce qui pourrait être fait dans ce domaine. C'est à cette fin que M. GOASGUEN propose d'avoir une discussion à ce sujet au Conseil de Paris, avec le Maire de Paris, afin de voir si ce dernier maintient à ce jour ses déclarations de 2011. Mais comme ce vœu est susceptible de déranger certaines personnes et que le Conseil de Paris a demandé de ne pas émettre de vœux, M. GOASGUEN comprend pien que ce vœu ne soit voté que par les membres de la majorité.

<u>M. LAURET</u> constate la beauté du débat qui a eu lieu durant la semaine et estime que ce dernier risque de perdurer, non seulement pour des raisons juridiques mais également pour des raisons ayant trait à l'urbanisme. <u>M. LAURET</u> note, de plus, que le vœu reste très mesuré dans sa

formulation sur l'attachement de la Ville de Paris à la protection de l'avenue Foch et l'inconstructibilité de ses allées. <u>M. LAURET</u> rassure les membres de l'assemblée qui n'auraient pas entièrement suivi l'évolution du dossier et la manière dont il s'est constitué, et rappelle que le projet n'est pas encore défini. Il s'agit d'une initiative d'un groupement d'architectes et d'urbanistes, qui effectue un travail de recherche intellectuelle sur l'évolution de la ville d'un point de vue urbanistique.

Concernant cette initiative, la position de <u>Mme HIDALGO</u> et de <u>M. LAURET</u> est de considérer que certains aspects paraissent révolutionnaires, certains sont intéressants à étudier, d'autres doivent être soumis à expertise et enfin certains doivent probablement être rejetés. Parmi les aspects à repousser, <u>Mme Anne HIDALGO</u> a été d'une grande clarté lors de l'interview qu'elle a accordée à France Bleu le jeudi précédent, en précisant que des immeubles ne seront pas construits avenue Foch, mais que le but était plutôt de réfléchir et d'étudier les possibilités de rendre cette avenue aux Parisiens en la revégétalisant, pour renouer avec l'histoire de ce qui fut la plus célèbre promenade des Parisiens jusqu'à l'entre-deux-guerres, qui se nommait d'ailleurs à l'époque, et ce jusqu'à la mort du Maréchal FOCH, en 1929, l'avenue du Bois.

M. LAURET affirme qu'il s'agit de réfléchir à la possibilité de faire le lien entre la place Charles-de-Gaulle et le Bois de Boulogne, dans un endroit magnifique mais délaissé, que ce soit des Parisiens ou même des riverains. L'avenue Foch n'est que faiblement empruntée par les promeneurs et certains propriétaires n'y résident même pas. Les élus ont donc l'opportunité de lancer une grande concertation pour renouer avec les desseins initiaux du Bois, que M. David ALPHAND a d'ailleurs signalés dans son communiqué, tout en respectant l'histoire et la symétrie de l'avenue Foch. Ce sont des points très positifs pour les Parisiens, les riverains et Paris.

Deux autres aspects doivent bien évidemment être pris en compte, et ne sont pas cités dans le vœu. D'une part, il faut réfléchir à l'évolution de l'université Paris-Dauphine, coincée entre le boulevard périphérique et les boulevards des Maréchaux. Cette dernière a besoin d'espace pour avoir un incubateur digne de ce nom et la possibilité d'installer des start-up et des entreprises. Il est à noter que son expertise en matière de compétences en gestion d'entreprises est reconnue à l'échelle nationale et qu'elle regroupe de nombreux talents. Elle pourrait donc permettre des innovations et un développement économique. L'université a également besoin de loger un certain nombre d'étudiants et de chercheurs.

D'autre part, se pose la question du logement, qui demande une réflexion approfondie. <u>M. LAURET</u> fait par ailleurs remarquer que la candidate UMP souhaite construire 6 000 logements par an à Paris, mais que tous ne pourront pas être construits dans l'est parisien ou sur les voies ferrées, car cela risquerait d'être fort coûteux et peu équilibré. Couvrir tout le boulevard périphérique ne pourra pas non plus être une solution viable sur le plan financier.

<u>M. LAURET</u> conclut en précisant qu'il faut protéger la symétrie et la perspective de l'avenue Foch, mais qu'il s'agit là de réfléchir à la ville du XXI^e siècle en rendant cette avenue agréable aux promeneurs et aux visiteurs.

M. MANO complète les propos de M. LAURET en indiquant que deux positions existent sur ce dossier. D'un côté, on peut penser que tous ces changements ne sont pas possibles et que la Ville de Paris est figée, sans aucune évolution possible; et, de l'autre, on peut considérer que certains architectes sont dans leur rôle, sans doute parfois de provocation, en étudiant les changements possibles. M. MANO note qu'un certain courage et des évolutions importantes ont été nécessaires dans l'histoire pour mener à bien la réalisation de certains musées ou grands équipements, comme l'illustrent les exemples majeurs de la Pyramide du Musée du Louvre, du Centre Georges Pompidou ou encore, à l'époque, de la Tour Eiffel. Dans une telle perspective, l'intervention de spécialistes, comme les architectes des bâtiments de France, en association avec les populations intéressées par le sujet ainsi qu'avec les responsables politiques, est nécessaire. Ne pas prendre en considération les projets urbanistiques possibles n'est pas positif pour la dynamique d'une ville. D'un côté, existe

une ouverture d'esprit et d'un autre côté, un blocage, qui peut d'ailleurs sembler être un blocage de principe.

<u>M. MANO</u> fait ensuite part de quelques discussions qu'il a pu avoir à ce sujet par le passé. Les réponses alors formulées mettaient en lumière une avenue Foch comprenant très peu d'animations. Des idées doivent être trouvées pour redonner de la vie à cette avenue. Bien évidemment, des oppositions peuvent toujours être présentées avec, par exemple, une manifestation de quatre personnes qui dénonçaient le risque d'une perte de la valeur de l'immobilier de 30 à 40 %. Des réactions extrêmes invoquant des conséquences catastrophiques accompagnent toujours de telles évolutions. <u>M. MANO</u> souligne que toutes les propositions ne peuvent pas être menées dans leur globalité, mais que l'ouverture d'un débat est nécessaire.

<u>M. GOASGUEN</u> note l'aspect étonnant des interventions qui viennent d'être présentées par <u>M. LAURET</u> et <u>M. MANO</u>, qui remettent en cause l'intelligence des opposants, comme ceci a été dit et figure dans les différents tracts de <u>M. LAURET</u>. Dans ces derniers, l'intelligence du Maire du 16^{ème} arrondissement semble contestée, tout comme son conservatisme lui est reproché.

<u>M. GOASGUEN</u> rappelle que lorsque M. <u>Charles BEIGBEDER</u> a traité <u>Mme Anne HIDALGO</u> d'inspecteur du travail, il s'est rebellé contre le fait que celui-là ait donné une tonalité méprisante à l'égard de cette fonction. Mais quand l'intelligence du Maire du 16^{ème} arrondissement est ainsi remise en cause, alors aucune opposition ne peut être faite! <u>M. GOASGUEN</u> remarque que cette attitude est loin d'être honorable.

Selon lui, ce projet est abracadabrant. Bien évidemment l'avenue Foch doit être végétalisée. Ce point est d'ailleurs présent dans tous les programmes. Le problème persiste cependant du fait qu'un cabinet d'architectes, dirigé par une personne peu recommandable, <u>M. Marc ROZENBLAT</u>, vieil ami de <u>M. Dominique STRAUSS-KAHN</u>, <u>M. Jean-Marie LE GUEN</u>, <u>M. Julien DRAY</u> et <u>M. Jean-Christophe CAMBADELIS</u>, tous impliqués dans l'affaire de la MNEF, intervient de manière inattendue dans la campagne municipale et propose un projet. Ce dernier consiste en la construction de bâtiments avenue Foch, mais a très vite été retiré. En revanche, l'essentiel du projet n'a pas été abandonné, car l'idée que 400.000 m² de logements sociaux ou non soient construits le long du boulevard périphérique sur un espace boisé persiste. Cette approche est loin d'être innovante et intelligente, au point qu'il est loisible de se demander pourquoi on a démoli les fortifications en 1920, où des immeubles auraient pu être créés. <u>M. GOASGUEN</u> affirme qu'une telle action ne peut être vue comme une politique moderne.

De plus, concernant l'université Paris-Dauphine, 75 millions d'euros ont été donnés par le gouvernement de droite de <u>M. François FILLON</u> et de <u>Mme Valérie PECRESSE</u> sur les instances de <u>M. GOASGUEN</u>. L'hébergement supplémentaire pour des étudiants a été refusé par la Mairie de Paris au profit du projet Fayolle, annulé par le tribunal administratif. <u>M. GOASGUEN</u> dénonce cette attitude dite progressiste au service de <u>M. Marc ROZENBLAT</u> et de <u>M. Jean-Marie LE GUEN</u>, ayant comme finalité le bétonnage d'une partie du Bois de Boulogne. Les incubateurs, quant à eux, sont loin d'être une idée nouvelle.

M. GOASGUEN note qu'il faut faire attention à ne pas insulter les gens et ajoute, en visant M. LAURET, que, personnellement, il n'a aucun complexe vis-à-vis de ses détracteurs. M. GOASGUEN estime que rien ne permet à ce dernier de considérer qu'il est moins intelligent que lui. M. GOASGUEN demande à M. LAURET d'utiliser une formule plus souple et plus honnête dans ses tracts et précise que les personnes ayant une affinité politique de droite ne sont pas forcément des opposants idiots. M. GOASGUEN fait d'ailleurs remarquer qu'actuellement, la situation de la gauche est loin d'être irréprochable, y compris à l'échelle du Gouvernement et du Président de la République, ce qui lui fait d'ailleurs penser à la tirade de Shakespeare sur l'homme honorable dans la pièce Jules César. M. GOASGUEN met en garde M. LAURET contre le fait d'user d'invectives, car celles-ci risquent de polluer la campagne électorale à venir.

<u>M. GOASGUEN</u> ajoute qu'il regrette cette situation car le Conseil d'arrondissement, pendant six ans, a été très agréable. <u>M. GOASGUEN</u> exprime toute son estime pour <u>M. MANO</u> et regrette que celui-ci se retire. Il pense que <u>M. MANO</u> a toujours eu un comportement exemplaire et a su attirer la sympathie de ses opposants, ce qui n'est pas chose facile pour l'opposition dans le 16^{ème} arrondissement. C'est un signe de véritable démocratie. <u>M. GOASGUEN</u> remercie tout le monde, et plus particulièrement tout le personnel de la Mairie qui a su, d'une manière infatigable, avec beaucoup de talent, de ténacité et d'assiduité, faire de ce Conseil d'arrondissement, malgré des moments quelquefois difficiles, un moment somme toute agréable.

M. LAURET demande la parole. M. GOASGUEN refuse de la lui donner et demande de procéder au vote sur le vœu.

<u>M. LAURET</u> rend cependant hommage à <u>M. MANO</u>, élu depuis 1995, qui a fait preuve de détermination dans son action politique. Il remercie <u>M. GOASGUEN</u>, mais conclut en expliquant que <u>M. GOASGUEN</u> reste le candidat du conservatisme.

<u>M. GOASGUEN</u> rétorque qu'il préfère être le candidat du conservatisme que le candidat de l'absurdité et de la malhonnêteté, comme ceux qui sont poursuivis dans l'affaire de la MNEF.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT et M. LAURET votant contre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19 heures.

